



Les bonnes résolutions !

Le Groupe de Travail Arbitrage vous présente ses meilleurs vœux pour 2019 ! Cette Lettre de l'Arbitre aurait dû être publiée plus tôt, mais la mise en place et l'organisation au sein des différents Groupes de Travail de la Commission Sportive Rink-Hockey nous a pris plus de temps que prévu. Quoiqu'il en soit, la petite coupure entre la fin des matchs « aller » et le début des matchs « retour » semble propice à la parution de cette Lettre de l'Arbitre pour faire le point sur des évolutions du règlement, des rappels sur les procédures administratives, des

contenus de formation et pour communiquer sur l'arbitrage du rink-hockey en France. Les contenus de cette Lettre de l'Arbitre sont élaborés par le GT Arbitrage, mais si vous souhaitez qu'y soit traité un thème particulier, n'hésitez pas à envoyer vos propositions à arbitrage@ffroller-skateboard.com.

L'objectif est d'avancer vers une homogénéisation de l'arbitrage en France. Et ceci est l'affaire de tous. Arbitres, superviseurs, joueurs, entraîneurs, dirigeants, spectateurs, ... C'est pourquoi nous souhaitons que cette Lettre de l'Arbitre soit diffu-

sée au sein de vos clubs, pour que l'information arrive à tous les niveaux. Trop souvent, le règlement n'est pas suffisamment connu par toutes les composantes du rink et cela entraîne des confusions néfastes à notre sport. Alors, en ce début d'année, gageons que cet outil puisse aider à réduire le nombre de problèmes liés à l'application du règlement et que disparaissent des terrains, des bancs et des tribunes, les comportements irrespectueux envers le corps arbitral. Puisque nous en sommes à la période des bonnes résolutions !

Dans ce numéro :

Supervision : mode d'emploi	1
Les règlements fédéraux	2
La communication officielle du résultat d'un match	2
Poser une réserve	2
De la désignation à la convocation des arbitres	3
Exécution pénalty / CFD : Départ anticipé d'un joueur	3
Exécution pénalty / CFD : Départ anticipé du gardien	4
Boutique Fédérale	4

Supervision : mode d'emploi

Chaque semaine, les arbitres officiant en N1 ELITE sont supervisés par Philippe AUBRE, Didier BROUSTAUT et Franck DELANOË. Quelques supervisions se font en direct, mais la plupart se fait à partir des vidéos des matchs qui sont mises en ligne sur la chaîne YouTube de la FFRS - Playlist Rink-Hockey.

Chaque arbitre part avec un capital de 20 points et les erreurs relevées par les superviseurs font perdre des points aux arbitres selon un barème pré-établi. Une note est attribuée à chaque arbitre, ajustée par un coefficient selon la difficulté du match. La fiche de supervision est envoyée à chaque arbitre, qui doit faire un retour au superviseur. La note peut être modifiée selon les retours effectués par l'arbitre, certaines séquences de jeu étant difficiles à cerner dans leur globalité sur les vidéos. Le superviseur modifie ou confirme alors la note à l'arbitre. Sur la feuille de supervision, une rubrique « Commentaires » permet au superviseur de donner son avis sur le comportement général des arbitres, sur leur complémentarité. Cela permet aussi de faire passer des messages d'encouragements et de félicitations par rapport aux actions qui ont été bien arbitrées et qui représentent la très grande majorité des décisions prises par le corps arbitral lors d'une rencontre.

Ce travail de supervision est capital pour la formation continue des arbitres et est bien perçu par le corps arbitral. Cet outil n'est pas parfait mais cela permet à chacun de revenir sur son match, de visionner les actions qui ont posé problème et de continuer à progresser. Mais c'est un travail colossal pour les superviseurs, qu'il convient de remercier ici !

Les règlements fédéraux

Suite aux modifications du règlement international, les règles du jeu et le règlement technique ont été traduits, en conservant quelques spécificités du règlement français. Merci à Yann ANDRE, Xavier BLEUZEN et Boris TARAS-SIOUX pour ce gros travail. Lors du dernier trimestre 2018, la fédération a réorganisé les règlements sportifs et financiers. Certains règlements sont communs à toutes les disciplines et d'autres sont spécifiques au rink-hockey (en rouge). Tous ces règlements sont sur le site internet www.ffroller.fr, rubrique « Fédération », sous-rubrique « Statuts et Règlements ». Pour vous aider à vous y retrouver, voici la liste des différents règlements fédéraux :

STATUTS	Statuts FFRS	
REGLEMENTS	Charte Ethique Règlement Intérieur Règlement Médical Règlement Financier FFRS Règlement Disciplinaire Dopage	
REGLEMENT GENERAL COMMUN	Livre 1 : Règlements Administratifs	Règles de Participation aux Manifestations Sportives Règlement des Infractions Disciplinaires et Règlementaires Annexe Règlement des Infractions Disciplinaires Règlement Financier des Compétitions Rink-Hockey
	Livre 2 : Règlements Sportifs	Règlement Sportif Général Dispositions Particulières au Rink-Hockey Règles du Jeu Règlement Technique Règlement Particulier des Compétitions Rink-Hockey
	Livre 3 : Infrastructures	

Le module de résultats de la FFRS va faire peau neuve. Des travaux sont en cours pour qu'il puisse être opérationnel pour le début de la prochaine saison. Ce nouveau système d'informations plus performant devrait correspondre davantage aux attentes de chacun !

La Communication Officielle du Résultat d'un Match

Les problèmes informatiques ont considérablement gêné le début de saison. Ceux-ci ont été corrigés mais un rappel de la procédure de communication du club à la fédération n'est pas superflu. Voici donc les étapes de la communication officielle du résultat d'un match :

Le résultat doit être renseigné sur le module de résultat.

La feuille de match doit être rentrée dans le module de résultat (noms des joueurs, arbitres, buteurs, cartons, etc ...).

La FDM officielle doit être téléchargée sur le module de résultat ainsi que la feuille de match annexe où figurent les réserves, réclamations ou observations. Pour plus de facilité dans le traitement des FDM, les fichiers doivent être nommés ainsi :

- Feuille de match officielle : FDM N2 J5 EQUIPE EQUIPE
- Feuille de match annexe : FDM N2 J5 EQUIPE EQUIPE Annexe

Poser une réserve

La réserve permet de contester de façon formelle la présence d'un joueur sur la feuille de match. Il est possible de déposer une réserve de qualification d'un joueur. Les motifs pouvant

faire l'objet d'une réserve sont listés à l'article 14 du Règlement Sportif Général. Attention : suite à la formulation d'une réserve sur la feuille de match annexe, il faut aussi

confirmer cette réserve par courrier recommandé avec AR ou par mail à juridique@ffroller-skateboard.com dans les 48h ouvrables après la date du match.

De la désignation à la convocation des arbitres

Les arbitres reçoivent un fichier où ils peuvent renseigner leurs disponibilités pour les 3-4 mois suivants. A partir de ce document rempli par chacun, les arbitres sont désignés pour diriger les rencontres. La désignation est ensuite envoyée aux clubs qui sont chargés de convoquer les arbitres.

Pour rappel, l'horaire officiel des matchs en N1 ELITE et N2 est 20h30 (+/- 30').

Il est important que les clubs communiquent également aux arbitres l'horaire du match de lever de rideau N3

quand il y en a un. En effet, les arbitres désignés pourront arbitrer ainsi les 2 matchs pour pallier au manque d'arbitres pour les matchs de N3.

Un problème a été remarqué au niveau de la fiche d'engagement ; une nouvelle rubrique « correspondant d'équipe » sera ajoutée pour que les clubs puissent avoir les contacts des bonnes personnes à qui envoyer les convocations.

Une fois les désignations effectuées, il est très courant que des arbitres soient indisponibles. Intervient alors le casse-tête des remplacements et la communication aux

clubs, qui doivent ensuite reconvoquer d'autres arbitres ...

Même s'il est tout à fait compréhensible que des indisponibilités puissent arriver, il faut essayer de les limiter au maximum car cela entraîne beaucoup de désagréments pour les personnes chargées des désignations mais aussi pour les bénévoles des clubs. Peut-être que des périodes de désignations plus courtes pourraient aider à améliorer cette situation problématique. Cela sera testé la saison prochaine.

EXECUTION D'UN PENALTY / COUP-FRANC DIRECT : Départ anticipé d'un joueur

A partir du moment où l'arbitre « reculé » (*celui qui contrôle le placement des joueurs dans la surface de réparation opposée*) a levé le bras pour informer son collègue « avancé » que tout est en ordre (*joueurs à l'arrêt dans cette surface*) et que celui-ci peut donner l'autorisation au tireur d'exécuter le pénalty ou le CFD, **il est interdit à l'ensemble de ces joueurs de bouger et sortir de cette surface tant que le tireur n'a pas touché la balle.**

En cas d'infraction à cette règle, deux cas peuvent se présenter :

- Si le départ anticipé a été effectué avant que l'arbitre « avancé » ait eu le temps de lever le bras pour lancer l'exécution, alors l'arbitre « reculé » devra aussitôt arrêter le jeu et donner un avertissement verbal spécifique au joueur fautif et à l'ensemble de son équipe. En cas de récidive dans la même action, le joueur fautif écoperait d'un carton bleu et son équipe sera sanctionnée d'une infériorité numérique. L'ensemble des joueurs seront replacés dans la surface et la sanction technique sera effectuée, peu importe l'équipe qui a commis cette infraction.
- Si le départ anticipé a été effectué après que l'arbitre « avancé » ait levé le bras pour donner l'autorisation au tireur de débiter l'exécution du pénalty ou du CFD, alors l'arbitre « reculé » devra toujours attendre le résultat de l'action pour sanctionner ou non le joueur et l'équipe fautive.

Si le but est marqué, alors il sera toujours validé et le jeu reprendra par un coup d'envoi.

Attention, si l'équipe du joueur fautif est en « récidive » (dans la même action), alors le joueur fautif doit être sanctionné d'un carton bleu et son équipe d'une infériorité numérique.

Si le but n'est pas marqué, alors deux cas sont à différencier :

- Si c'est un joueur de l'équipe qui subit le pénalty ou le CFD qui a effectué le départ anticipé, alors l'arbitre « reculé » devra siffler pour arrêter le match et donner un avertissement verbal spécifique au joueur fautif et à l'ensemble de son équipe (si c'est la première fois), ou montrer un carton bleu au joueur fautif en cas de « récidive » sur la même action. L'équipe fautive se verra, dans ce cas, infliger une période d'infériorité numérique. Dans ces deux cas, le pénalty ou le CFD sera à retirer.
- Si c'est un joueur de l'équipe qui bénéficie du pénalty ou du CFD qui a effectué le départ anticipé, alors l'arbitre « reculé » devra siffler immédiatement pour arrêter le match et dans ce cas, le pénalty ou le CFD ne sera pas retiré. Le jeu reprendra par un coup franc indirect situé au coin supérieur de la surface de réparation où a été constaté ce départ anticipé (coin supérieur de la surface de l'équipe fautive). Il est important de noter que le joueur fautif doit être sanctionné d'un carton bleu si un avertissement verbal avait déjà été donné à son équipe lors de l'exécution du même pénalty ou CFD. L'équipe fautive se verra, dans ce cas, infliger une période d'infériorité numérique.

EXECUTION D'UN PENALTY / COUP-FRANC DIRECT : Départ anticipé du gardien

Lors de l'exécution d'un pénalty ou d'un CFD, le gardien de but n'a pas le droit de bouger pour intervenir et défendre son but tant que le tireur qui exécute cette sanction technique n'a pas touché la balle. En cas d'infraction à cette règle, les arbitres devront obligatoirement attendre le résultat de l'action pour intervenir et ce, que le tireur ait choisi de tirer ou de partir en dribble avec la balle vers la cage de but.

Si le gardien a effectué un départ anticipé, deux cas peuvent alors se présenter :

- A) Si le but a été marqué, il sera toujours validé et le jeu reprendra par un coup d'envoi. Par contre, si le gardien fautif était en « récidive », il écopera quand même d'un carton bleu. Si c'était le premier départ anticipé dans cette même action, alors il n'y aura aucune sanction pour le gardien concerné.
- B) Si le but n'a pas été marqué, l'arbitre « avancé » sifflera aussitôt pour arrêter le match et donnera un avertissement verbal « spécifique » au gardien, si c'est le premier départ anticipé de ce gardien dans la même action de jeu. S'il se trouve en « récidive », alors ce gardien écope d'un carton bleu et son équipe est sanctionnée par une infériorité numérique. Le pénalty ou le CFD doit être ré-exécuté.

Si le premier gardien vient à être suspendu, alors il doit être remplacé par le deuxième gardien. En cas de suspension du deuxième gardien, l'équipe est dans l'obligation d'habiller un joueur en gardien (3 minutes). Si ce dernier joueur reçoit à son tour un carton bleu, alors les arbitres doivent siffler la fin du match et faire un rapport.

BOUTIQUE FEDERALE

Vous pouvez commander vos maillots d'arbitre de rink-hockey sur la boutique fédérale :

<https://boutique.ffroller-skateboard.fr>

Rubrique « Officiels » puis « Arbitrage »

| Pour le moment, seul le maillot jaune est disponible. Mais la Commission Sportive Rink-Hockey a décidé d'équiper pour la prochaine saison les arbitres évoluant en N1 Elite et N2 de deux maillots supplémentaires : un bleu et un noir.

| Chaque arbitre aura ainsi le choix de 3 couleurs pour son maillot et cela évitera les problèmes de confusion de couleurs de maillots avec les équipes.



**Envoyez-nous les thèmes et questions que vous souhaitez
voir traiter dans la prochaine « Lettre de l'Arbitre » :
arbitrage@ffroller-skateboard.com**